



Sociétés et jeunes en difficulté

Revue pluridisciplinaire de recherche

n°2 | Automne 2006

Pratiques éducatives et jeunes en foyer

Le nécessaire développement de la recherche autour du placement

Michel Boutanquoi



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sejed/214>

ISSN : 1953-8375

Éditeur

École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

Référence électronique

Michel Boutanquoi, « Le nécessaire développement de la recherche autour du placement », *Sociétés et jeunes en difficulté* [En ligne], n°2 | Automne 2006, mis en ligne le 23 octobre 2006, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/214>

Ce document a été généré automatiquement le 6 mai 2019.



Sociétés et jeunes en difficulté est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le nécessaire développement de la recherche autour du placement

Michel Boutanquoi

- 1 Quatre jeunes chercheurs ont répondu à l'appel émis par *Sociétés et jeunes en difficulté* pour son lancement, début 2005, en proposant un article sur les placements d'adolescents hors du domicile familial, dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse¹. Ce thème ne suscitant généralement que peu d'intérêt dans le monde de la recherche française, il a paru intéressant au comité de rédaction de regrouper ces articles dans le premier « dossier thématique » publié par la revue, d'autant qu'ils mettent l'accent sur les processus en jeu dans l'action éducative, la dimension concrète des pratiques professionnelles, les points de vue des jeunes sur ce qu'ils vivent, l'au-delà du temps du placement... questions elles-mêmes peu explorées. Ce choix est aussi celui d'une ouverture à d'autres pays puisqu'il sera ici question non seulement de la France mais aussi de l'Allemagne, de la Russie et du Canada.
- 2 C'est dans cette même perspective internationale que nous avons réalisé en 2004 une recension des travaux de recherche sur les questions de protection des mineurs, et plus particulièrement sur les questions autour du placement². Ce travail nous a conduit alors à formuler deux remarques.
- 3 Tout d'abord, si l'on s'en tient à trois moments importants de diffusion de ces travaux en France, à savoir : le colloque *L'enfant placé, actualités de la recherche française et internationale* (UNESCO, 1989)³, et les deux congrès de l'EUSARF⁴ organisés à Paris X-Nanterre en 1998⁵ (*Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques*) et en 2005 (*Enfants en difficulté dans un monde difficile*), on ne manque pas de retenir le nombre et la diversité des travaux. On peut en observer les évolutions thématiques d'un moment à l'autre en tant que reflets ou expressions des préoccupations qui émergent. Ainsi, en 1989, on s'intéresse à l'épidémiologie, aux processus de décisions, aux effets des placements. En 1998, si la question des effets demeure prégnante, on voit apparaître celle de l'importance du réseau social des jeunes placés et de leur famille, et celle des innovations en matière de prises en

charge. L'année 2005, enfin, semble marquée en partie par la question du travail avec les parents, de leurs places et par celle du lien parents-enfants.

- 4 A se pencher ensuite, de manière plus précise, plus méthodique, sur la situation spécifiquement française de ces dix dernières années⁶, on est amené à faire le constat d'un manque de connaissances ou, plus précisément, de connaissances éparpillées sinon parcellaires et donc largement insuffisantes au regard des enjeux.
- 5 La connaissance des populations concernées par le placement apparaît particulièrement fragmentaire, que ce soit au niveau des caractéristiques économiques et sociales des familles ou au niveau des mineurs pris en charge. Sur le premier point (les caractéristiques des familles), diverses études - qui ne recourent pas toutes aux mêmes indicateurs ou qui se trouvent limitées à un établissement, un service, un département - pointent l'importance des phénomènes de précarité, la sur-représentation des familles monoparentales, l'ampleur des problèmes de santé mentale voire de pathologie sociale, pour reprendre une expression utilisée par certains auteurs. Au-delà du problème soulevé par des données trop approximatives, nous savons bien qu'il ne suffit pas de dresser un tel constat de co-présence de différentes caractéristiques chez les familles relevant de la protection de l'enfance pour expliquer les processus conduisant au placement d'un mineur. Il nous manque la compréhension des liens entre ces caractéristiques. Sur le deuxième point (les mineurs pris en charge), le premier rapport de l'Observatoire national de l'enfance en danger⁷ (ONED), a souligné l'absence d'exhaustivité des différentes bases de données sur l'enfance en danger. Les manques relevés ne concernent pas uniquement le nombre d'enfants pris en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance et la Protection judiciaire de la jeunesse en établissement ou en milieu ouvert, mais touchent également aux raisons des signalements et des décisions, ainsi qu'aux itinéraires des enfants et des jeunes.
- 6 Ce dernier aspect renvoie en partie à la question des processus en jeu dans l'action éducative et à celle des pratiques effectives. Il s'agit en l'occurrence d'un chantier immense qui ne peut être pensé seulement au regard de la nécessité de l'évaluation telle que la prévoit la Loi de modernisation sociale de janvier 2002⁸. Nous savons finalement peu de choses qui favoriseraient une meilleure compréhension de ce qui se trouve en jeu dans une prise en charge, de l'influence du partenariat entre les différents acteurs, des interactions entre des pratiques - qui restent à expliciter - et de l'évolution des jeunes et des familles. L'absence d'études longitudinales se fait enfin cruellement sentir. Notre méconnaissance des parcours des mineurs et de leurs logiques représente probablement un frein à l'évolution des pratiques.
- 7 Cette absence nuit également à une certaine connaissance des effets des prises en charges et du devenir des jeunes, même si des travaux importants ont déjà été initiés (Michel Corbillon, Annick-Camille Dumaret, et plus récemment Isabelle Frechon) qui ont permis entre autres de souligner la faible reproduction des situations de placement d'une génération à l'autre, et une insertion sociale et professionnelle relativement satisfaisante, en tout cas au moment où ces travaux ont été produits.
- 8 Il reste donc beaucoup à faire en matière de recherche car on se doute bien que les carences à ce niveau sont plutôt de nature à favoriser l'échange d'arguments plus idéologiques que rationnels lorsqu'il est question de sujets aussi délicats que la séparation d'un enfant d'avec sa famille ou des liens entre l'enfant et ses parents. La création de l'ONED représente à cet égard une avancée substantielle puisque l'une de ses missions est de

conduire et de coordonner des recherches⁹. Il entre également dans les missions de cet organisme de participer à la diffusion des résultats de ces travaux. De ce point de vue, il n'est guère difficile de mesurer sur le terrain l'attente des professionnels en matière de connaissances susceptibles de soutenir leurs efforts de réflexion et d'innovation. Cela renvoie bien sûr à la question du lien entre la recherche et les praticiens, lien trop peu développé en France qu'il s'agisse de la seule restitution des résultats ou de la participation des acteurs de terrain à la production de ceux-ci.

- 9 Dans ce contexte, il apparaît extrêmement important que *Sociétés et jeunesses en difficulté* participe à la diffusion de travaux, en particulier de jeunes chercheurs, et encourage ainsi à sa manière le développement de la recherche dans le champ de la protection de l'enfance.
- 10 Ce deuxième numéro est donc l'occasion de présenter quatre contributions à la connaissance des enjeux autour du placement. Les trois premiers peuvent être référés à la question des processus. Le quatrième se situe plutôt du côté de la fin de la prise en charge.
- 11 Les notions d'autonomie et d'autonomisation sont au centre de l'article d'Hélène Milova. Au travers d'une comparaison des pratiques éducatives entre trois établissements (en France, Allemagne et Russie), l'auteur cherche à situer ce que recouvrent ces notions pour les professionnels et tente de relier les pratiques observées à des éléments de contexte législatifs et institutionnels.
- 12 Romain Gény analyse le travail éducatif quotidien de resocialisation dans le cadre d'un foyer de la PJJ qui conduit, selon l'auteur, à une véritable conversion de l'*habitus*. Il pointe lui aussi l'importance de l'autonomisation et souligne le rôle du travail réflexif proposé aux jeunes accueillis.
- 13 L'intérêt de ces deux contributions est avant tout de rentrer dans le vif des pratiques quotidiennes en établissement dans une démarche avant tout compréhensive. L'observation fine de différents moments de la prise en charge constitue un éclairage tout à fait essentiel à l'analyse des processus.
- 14 Lionel Dany complète les deux articles en centrant son travail sur le vécu des jeunes au moment de leur prise en charge par la protection judiciaire de la jeunesse (en établissement ou en milieu ouvert). Tout en soulignant l'absence d'homogénéité de cette population, il cherche à dégager les constituants de l'expérience vécue et les points d'appui du travail d'élaboration nécessaire pour donner un sens à la prise en charge. Son propos fait écho à celui de Romain Gény à propos du travail réflexif proposé aux jeunes, dont il éclaire les réticences.
- 15 Enfin, l'article de Martin Goyette explore la question des difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes à la sortie d'une prise en charge au Québec. Il cherche en particulier à analyser les effets de différentes pratiques d'accompagnement de l'autonomisation. Ce regard nord-américain permet de repérer quelques différences d'approches avec les pratiques françaises et cette confrontation est tout à fait intéressante.
- 16 Ce dossier n'a évidemment pas pour ambition de faire le tour des questions que suscite le placement ou la prise en charge en milieu substitut comme disent nos amis Québécois. Il se concentre sur deux moments, dans l'après décision, qui sont loin d'épuiser tous les enjeux. On sait, entre autres, que la question de l'évaluation préalable à toute proposition,

à toute décision de séparation (dont le placement n'est que la mise en oeuvre) devra faire l'objet d'autres travaux et certainement d'autres numéros de cette revue.

NOTES

1. Par convention, l'expression protection judiciaire de la jeunesse (avec un p minuscule) est utilisée dans cette revue pour désigner l'ensemble des « personnes, établissements, services ou organismes désignés par l'autorité judiciaire pour mettre en œuvre les mesures éducatives » (article 48 de la loi 86-17 du 6 janvier 1986, adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé) ; l'expression Protection judiciaire de la jeunesse (avec un P majuscule) est utilisée – ainsi que le sigle PJJ – pour désigner l'administration (direction et services extérieurs) du ministère de la Justice qui porte ce nom.
 2. Michel Boutanquoi, Jean-Pierre Minary, Tahar Demiche, *La qualité des pratiques en protection de l'enfance*, DGAS, ministère de la Santé et des solidarités, 2005. Rapport disponible à l'adresse suivante : <http://slhs.univ-fcomte.fr/rech/psycho/contrats.htm>.
 3. Michel Corbillon (dir.), *L'enfant placé, actualités de la recherche française et internationale*, Vanves, CTNERHI, 1989.
 4. European Scientific Association for Residential and Foster Care for Children and Adolescents (Association européenne de recherche sur le placement résidentiel ou familial des enfants et adolescents).
 5. Michel Corbillon (dir.), *Suppléance familiale: nouvelles approches, nouvelles pratiques*, Vigneux-sur-Seine, Matrice, 2001.
 6. Michel Boutanquoi, Jean-Pierre Minary, Tahar Demiche, *op.cit*
 7. ONED, *Premier rapport annuel au parlement et au gouvernement*, Paris, Gipem, 2005. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.oned.gouv.fr>
 8. Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale.
 9. L'ONED initie chaque année deux appels d'offre, un appel thématique, un appel ouvert.
-

INDEX

Mots-clés : placement, recherche

AUTEUR

MICHEL BOUTANQUOI

Université de Franche-Comté, laboratoire de Psychologie